



Réforme des retraites : La revalorisation des pensions, un sujet trop absent des débats.

Les élections pour désigner les représentants des navigants au conseil d'administration de notre caisse de retraite complémentaire, la CRPN, se tiennent durant ce mois de juin, alors que les esprits sont imprégnés des récents débats sur la réforme des retraites.

Si les discussions concernant l'âge de départ à la retraite ont été nourries et amplement médiatisées, la question de la revalorisation des pensions, une fois celles-ci liquidées, en a été profondément absente.

Pourtant cette question du maintien du pouvoir d'achat, qui de façon évidente est cruciale pour les retraités, l'est également pour les actifs.

Partir à la retraite représente une décision importante pour un actif, souvent difficile à prendre, lui demandant d'avoir une bonne visibilité quant au maintien de son futur pouvoir d'achat.

Il est donc regrettable que les débats récents relatifs à la réforme des retraites ne se soient pas plus intéressés à cette question de la revalorisation des pensions.

C'est face à ce problème crucial que toutes nos associations de retraités et le SNPAC qui représente tous les navigants du Travail Aérien et des Essai-Réceptions ont décidé de fédérer nos forces en vous présentant une :

« liste d'union pour la défense du pouvoir d'achat des retraités »

qui est facilement identifiable par son logo pour les électeurs soucieux de conserver une bonne visibilité de leur pouvoir d'achat à venir lorsqu'ils recevront leur matériel de vote à domicile.

Note très importante pour procéder au vote.

Vous pouvez voter soit par internet ou, ce qui sera plus simple pour nombre d'entre nous, par courrier postal.

A ce titre, vous avez reçu de la CRPN une lettre où est noté votre identifiant nécessaire au vote par internet avec également une enveloppe de vote par courrier postal dans laquelle vous devrez mettre votre bulletin de vote après l'avoir détaché de la partie Profession de Foi le long du trait rouge.

Le point très important afin que votre vote ne soit pas annulé est que vous ne devez rien écrire tant sur le bulletin de vote que sur l'enveloppe d'envoi : pas de nom, de signature, d'adresse ou autres.

Nous comptons sur vous tous pour voter pour notre liste afin que nous puissions démontrer, par notre nombre de votants, la forte mobilisation de tous les affiliés retraités. Un grand merci à vous tous.